

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)... 40 fr.
Abonnement de soutien..... 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

Où en sommes-nous ?

Ainsi, aux revendications des Services publics appuyées par la grève générale du 12 décembre, le gouvernement « démocratique » a répondu par une fin de non-recevoir et la Constituante a capitulé. Devant le mécontentement grandissant des travailleurs, la bourgeoisie a dévoilé son plan d'attaque :

D'abord, diviser les fonctionnaires entre eux, en leur octroyant, au lieu des 1.000 francs pour tous, des indemnités qui varient avec la résidence, les charges de famille et le montant du traitement. Ainsi se trouvent détruits les rapports entre les traitements des diverses catégories ; certaines vont se trouver déclassées et l'on espère qu'elles vont engager l'action contre les autres. D'autre part, au moment où certaines organisations syndicales réclament l'établissement d'un cadre unique pour Paris et la province, où la C. G. T. lutte pour réduire l'écart entre les zones territoriales, le gouvernement exagère encore les différences de traitements suivant le lieu de résidence.

Mais cela ne suffit pas. Il faut trouver l'argent. Et c'est là la deuxième partie de la manœuvre. M. Plevin va-t-il s'en prendre aux profiteurs de guerre, aux magnats du marché noir ? Va-t-il réduire sérieusement le monstrueux budget de la Guerre ? Non ! la solidarité de classe existe... dans la bourgeoisie ! Ce sont tous les travailleurs qui paieront : hausse du prix du tabac, des tarifs postaux, des tarifs pour le transport des marchandises et, par conséquent, hausse certaine et considérable de toutes les marchandises. On espère bien que les salariés de l'industrie privée, les petits paysans et les classes moyennes vont en rendre responsables ces damnés fonctionnaires. Nouvelle division dans la classe ouvrière !

Non ! les travailleurs ne sont pas dupes ! Ils doivent resserrer leur unité, opposer à la bourgeoisie un front uni de classe. L'expérience récente les a instruits et ils en ont tiré quelques leçons qui ne seront pas perdues.

D'abord, ils comprennent qu'il ne suffit pas de réclamer, ni même d'obtenir une augmentation : il faut aussi que cette augmentation ne soit pas annulée par une hausse correspondante des prix. Neumeyer disait récemment (Force Ouvrière, 20 décembre 1945) : « La rémunération doit être avant tout fonction du coût de la vie. » Les dirigeants de la Fédération des Fonctionnaires qui, au Conseil national de juillet, avaient condamné l'échelle mobile, se seraient-ils convertis ? Pour nous qui l'avons toujours défendue, nous nous en féliciterions.

Ensuite, les travailleurs ont compris qu'ils ne doivent compter que sur leur action de classe pour faire triompher leurs revendications. Avec quelle élégance nos constituants ont « laissé tomber » les travailleurs de la fonction publique, en dépit des engagements les plus solennels ! Dans Force Ouvrière, les jouhaussistes battus au C. C. N. sur le oui-non en profitent pour déclencher une offensive de grand style contre la « politique et les politiciens », espérant atteindre ainsi les amis de Frachon, sans faire trop de mal à leurs « amis socialistes » comme Gazier. Mais qu'on ait fait Jouhaux au Bureau confédéral, et Neumeyer au Cartel des S. P. ? Ils se sont contentés d'avoir des contacts avec les partis politiques, de faire renaître de ses cendres le Cartel des gauches : ils ont compté sur l'action parlementaire pour faire aboutir les nationalisations et les revendications des travailleurs. Ce n'est pas la peine de se faire maintenant les champions de l'indépendance du syndicalisme. Le syndicalisme ne peut avoir une action autonome que dans la mesure où il s'engage dans la lutte des classes.

Voilà pourquoi les travailleurs sont prêts à répondre tout de suite à l'offensive gouvernementale par une grève générale qui durera jusqu'à complète satisfaction. Ils n'ont pas compris pourquoi, au Vél' d'Hiv', Henri Raynaud, secrétaire de la C. G. T., a cru bon de s'élever « contre une grève générale prolongée qui désorganiserait la vie économique du pays » et qui serait « un piège (?) de nos adversaires ». Ils ne comprennent pas non plus pourquoi Neumeyer qui, le 12 décembre, menaçait le gouvernement d'une grève générale contre l'avis de Raynaud, annonce maintenant que le Cartel reprendra son action dans un mois. Pourquoi ce délai ? Et quel genre d'action ?

Certes, le déclenchement d'une grève générale présente, à l'heure actuelle, de grosses difficultés. Un arrêt de travail chez les cheminots peut avoir des conséquences catastrophiques pour le ravitaillement de la population et pour la production. Mais faut-il que pour cela la C. G. T. renonce à soutenir les revendications des travailleurs ? En août 1944, elle n'a pas hésité, dans des circonstances économiques pires encore, à décréter la grève générale insurrectionnelle contre le nazisme ; et malgré cela le pays n'a pas été affamé, parce que les cheminots, conscients de leur devoir, ont organisé le ravitaillement de la population sous le contrôle de leurs comités de grève. Mais c'est la révolution, disent certains, effrayés.

Non ! pas tout à fait encore ; mais aujourd'hui, la question des salaires et celle du contrôle ouvrier sont indissolublement liées. En posant la première, il faut poser la seconde. Il n'y a pas moyen de reculer. La C. G. T. ne peut suivre qu'un chemin : elle doit aller de l'avant !

« F. O. »

UNE ARMÉE OU DU PAIN !

La politique de grandeur affame le peuple

Le pain, aliment complet, constitue la base essentielle de la nourriture des travailleurs.

A la libération, les masses travailleuses entrevirent — oh ! illusion ! — le retour à la liberté de manger leur pain. Il leur fallut vite déchanter ; le pillage organisé par les nazis et les destructions causées par la guerre ne le permettaient pas. Toutefois, un effort fut fait : la ration de pain augmentée pour certaines catégories et la qualité améliorée. Le peuple accepta cela avec satisfaction. Mais quelle joie, lorsque les élections générales arrivant, l'ex-ministre Pineau promit la suppression de la carte de pain pour le 1^{er} novembre ! Cette disparition ne fut, hélas ! que de courte durée, puisque, pour nos étreintes, le gouvernement institua de nouveau le rationnement.

Des explications confuses

M. Tanguy-Prigent, ministre socialiste du Ravitaillement, a cru devoir justifier sa décision. « Nous avons trop consommé », nous dit-il. C'est-à-dire 20 % de plus, soit 70 grammes de plus par jour. Il paraît qu'en rendant la vente libre du pain, nous ne devons consommer que 8 à 10 % en supplément, soit 30 grammes environ de plus par jour. Elle est bien bonne, celle-là ! Est-ce certain Marseillais qui vous a soufflé cette galéjade, M. Tanguy-Prigent ? Alors que le chauffage est

par L. M. CHENNA

déficient, que l'on n'a distribué que 3 litres de vin seulement en novembre et 2 kilos de pommes de terre pour 2 mois à Paris, manger 70 grammes de plus de pain par jour, afin de rattraper quelques calories pour lutter contre les maladies qui nous menacent, voilà bien un acte scandaleux et imprévisible !

La récolte de 1945 est mauvaise, nous dit-on. Mais, au mois de novembre, n'était-elle pas aussi mauvaise ?

Dans les campagnes, le pain servirait de nourriture aux animaux. Triste alibi : le paysan a ce qu'il lui faut pour nourrir ses volailles mieux qu'avec du pain. Si certains banlieusards l'ont utilisé en partie à l'élevage de quelques lapins ou poules, cela ne doit guère influer sur la consommation générale. D'ailleurs, à qui en revient la faute ? A vous, messieurs les ministres, qui ne mettez pas suffisamment d'issues sur le marché et laissez vendre le son, par exemple, 10, 12 et 15 francs le kilo, alors que le pain se vend aux environs de 8 francs.

Enfin, un autre argument présenté : les importations n'arrivent pas en quantité suffisante. Les journaux régionaux nous apprennent cependant que des cargos chargés de blé arrivent chaque semaine

dans le port de Bordeaux, par exemple. Il est vrai que l'on vend, pour la volaille, dans cette ville, du blé pourri, impropre à la consommation, à... 10 francs le kilo. Certains marchands de grains ne doivent pas voir cela de mauvais œil !

Manque de transports ? Mais s'il n'y a pas de bateaux pour aller chercher du blé, il y en a pour les transports de troupes et d'armes qui vont massacrer les peuples indochinois.

Et, s'agissant d'importations, certains journaux ont déclaré qu'il n'était pas possible de payer les importations prévues, les caisses seraient vides avant !

Il faut choisir

Pas d'argent ! Toujours le même refrain ! Mais il y a tout de même 125 milliards pour refaire l'armée. Cette armée qui ne sert qu'à redorer le blason des officiers discrédités par la défaite de 1940, à brimer les peuples coloniaux, massacrer les travailleurs indochinois.

Travailleurs !
ce journal veut être
l'écho de vos luttes
Informez-nous !

nois. Seulement, c'est sur cette armée que repose la politique de grandeur chère à de Gaulle.

La remise en vigueur de la carte de pain stigmatise bien cette politique désuète d'orgueil national, dont les capitalistes veulent imposer le luxe à la France ruinée. Elle signifie que, désormais, le rationnement de la consommation est le fondement de la politique économique du gouvernement et que les cartes font partie de la vie des travailleurs. « Des canons ou du beurre ? », disait, il y a quelque douze ans, Hitler à son peuple. Voyez où cela a conduit ce peuple.

Aujourd'hui, en France, le dilemme est posé : une armée ou du pain.

Camarades travailleurs, vous choisirez le pain, parce que votre santé, votre vie, ainsi que celles de vos parents, de votre femme et de vos enfants, en dépendent. Vous manifesterez votre mécontentement sur le lieu du travail. Vous alerterez vos syndicats et les forcerez à prendre position sur ce problème. Vous contraindrez aussi la C. G. T., forte de ses 5 millions d'affamés, à agir pour que le pain soit remis à la libre consommation du peuple.

NOTE DE LA REDACTION

Pour répondre à certaines questions qui nous ont été posées au sujet de la déclaration publiée par l'ancien comité de rédaction de « F. O. », dans le précédent numéro, le nouveau comité de rédaction de « F. O. » tient à préciser qu'il n'a pas participé à la rédaction de la déclaration et qu'il en laisse l'entière responsabilité à l'ancien comité.

A la Commission exécutive de l'Union des Syndicats de la Région parisienne : On discute de "Front Ouvrier"

La rédaction de « F. O. » a été informée qu'à la dernière réunion de la C. E. de l'U. D. de la R. P., tenue le vendredi 4 janvier, le camarade Hénaff a soulevé un incident au sujet du « F. O. ». Quand Hénaff formulera noir sur blanc ses appréciations au sujet des mots d'ordre que nous développons dans ce journal, il peut être assuré que nous lui répondrons. Pour l'instant, nous sommes heureux de constater, que, dès le premier numéro de « F. O. », on apprécie comme il convient la justesse de nos positions ainsi que la valeur des solutions constructives que nous essayons d'apporter aux problèmes de l'heure. Déjà, ainsi que les syndiqués qui ont lu le « F. O. » n° 1, ont pu le constater, se vérifie ce que les premiers nous avons écrit au sujet de la « nationalisation » du crédit :

« Les banques et leurs agents hauts fonctionnaires dirigeront le crédit nationalisé. »

« Action » nous informe qu'au Crédit Lyonnais, M. Edouard Escarra, jusqu'ici directeur général, a été élu président-directeur général. L'ancien président, le baron Brincard, prend sa retraite, mais laisse dans la place son gendre, le comte de Vogüé, fils aîné du marquis, président du canal de Suez, ancien régent de la Banque de France.

A la Société Générale, le comte Pierre de Mouy reste président.

Au Comptoir d'Escompte, le comte Alexandre Céliier, ancien haut fonctionnaire et actuel président du Gaz de Paris, est maintenant président.

A la B. N. C. I., le nouveau président est M. Guillaume de Tarde, du Conseil d'Etat, et homme de la banque Lazard frères.

Et « Action » ajoute justement : « Il va sans dire que M. Plevin s'est empressé de donner son agrément scandaleux à toutes ces nominations. »

Nous posons la question : Etait-il difficile de deviner ces résultats, puisque notre camarade Braudo écrivait le 18 décembre 1945, après le vote unanime du projet Plevin, par la Constituante (y compris Gazier, les responsables syndicaux : Midol, Dupuy, Croizat, Costes, etc.)

« La C. G. T. ne peut accepter la loi qui vient d'être promulguée. Cette loi ne sert qu'à défendre et à perpétuer les profits des magnats des banques. Il faut, en accord avec la Fédération des Employés, que la Section fédérale de la Banque, les sections et sous-sections syndicales établissent un projet de nationalisation totale qui sera en fait : l'expropriation des gros actionnaires ; il faut que dans le cadre de cette nationalisation, les employés prennent eux-mêmes la direction des établissements de crédit par leurs délégués élus dans des comités de gestion. »

Nous espérons voir le camarade Hénaff s'engager avec nous dans cette voie. Et s'il n'était pas d'accord, nous sommes prêts, quant à nous, à discuter avec lui. Car, dans la C. G. T., nous prétendons être une « tendance progressive », comme le dit Lunet.

LA REDACTION DE « F. O. »

CHEZ LES EMPLOYÉS

La position des syndicalistes révolutionnaires

Au moment où les votes pour le renouvellement de la Commission administrative de la Chambre des Employés de la région parisienne ont commencé, il est bon de montrer quelle fut notre position dans la discussion.

Pour l'Assemblée d'Etudes d'octobre, les syndicalistes révolutionnaires présentèrent une motion que notre camarade Dercourt défendit. Dans cette motion nous indiquions que, pour améliorer le sort des employés, il était nécessaire d'engager l'action pour :

- l'échelle mobile des salaires ;
- les nationalisations sans indemnités ni rachat ;
- un plan de production élaboré par la C. G. T., exécuté sous contrôle ouvrier.

Ainsi posée en priorité la défense du pouvoir d'achat, face à la hausse du coût de la vie, nous avons montré comment il serait possible d'avoir des salaires permettant aux employés de vivre dans le cadre d'une lutte contre les trusts fauteurs de misère.

A l'issue de cette Assemblée générale, une commission des résolutions fut instituée où les trois tendances déléguèrent chacune leurs représentants. Dans cette commission des résolutions, notre souci constant fut de préserver avant tout l'unité syndicale et dans le plus fort des luttes de tendances, nous avons expliqué qu'il n'y a qu'une lutte pour les mots d'ordre développés plus haut qui permettrait de cimenter solidement l'unité. Les luttes de tendance, reflet du désaccord entre les deux partis ouvriers, ne permit pas d'aboutir. Persévérant dans notre politique d'unité, nous avons présenté

des propositions de motion commune aux représentants de chacune des deux autres tendances. Les camarades signataires de la motion B, partisans de la majorité confédérale actuelle, repoussèrent nos propositions, car ils étaient contre l'échelle mobile. Les camarades de la motion A acceptèrent, et bien que certains d'entre eux se fussent élevés dans l'assemblée générale contre l'échelle mobile, ils acceptèrent de placer cette revendication dans le texte final. Dans ces conditions, les représentants syndicalistes révolutionnaires dans la commission des résolutions crurent de leur devoir de signer une motion commune.

A présent que le vote se développe, nous estimons nécessaire de bien préciser le sens de cet accord. Nous considérons que, dans la situation présente, l'échelle mobile est la revendication la plus sensible du monde du travail. En effet, exiger du gouvernement la stabilisation des prix alors qu'il est incapable de freiner la hausse, apparaît comme du plus pur ovardage. Pour stabiliser les prix, il faut que la C. G. T. lutte pour le contrôle ouvrier sur les livres des patrons. Les camarades de la motion B n'abordent pas du tout la question sous cet angle et en fait demandent au gouvernement où siège M. Plevin de stabiliser les prix ! Ce qui est une bonne plaisanterie.

D'autre part, si sur la question du référendum, nous, syndicalistes révolutionnaires, étions tous partisans du non à la deuxième question, nous estimons qu'il faut blâmer l'attitude du bureau confédéral qui prit position sans consulter préalablement la base. Nous condamnons résolument

toutes les atteintes à la démocratie syndicale d'où qu'elles viennent, ce que ne fait pas la motion B.

Nous espérons nous être suffisamment expliqués sur notre position pour que nos camarades employés comprennent que pour que nos revendications soient satisfaites, il faudra lutter sur les mots d'ordre ci-dessus énumérés.

Quel que soit le résultat du vote, nous avons la certitude d'avoir défendu comme il convenait les intérêts des syndiqués.

Pour les délégués syndicalistes révolutionnaires de la commission des résolutions,

R. DUMONT,

Secrétaire administratif de la section des organismes semi-officiels C. G. T.

Chez les communaux

ORDRE DU JOUR

Le Conseil syndical du Syndicat interdépartemental des employés et ouvriers des communes de la Seine et Seine-et-Oise, représentant 20.000 adhérents, réuni le vendredi 28 décembre 1945, à la Bourse du travail à Paris, pour examiner la situation faite aux fonctionnaires et agents des services publics, après le refus du gouvernement et de la Constituante d'accorder la modeste avance de 1.000 francs par mois avant la revalorisation nécessaire des traitements et salaires,

Dénonce avec amertume la trahison des partis politiques de la Constituante qui avaient accepté leur complet accord avec notre légitime revendication et promis leur entier concours pour la faire aboutir.

Profondément indigné par le vote de la majorité de la Constituante, violant sa propre légalité qui la prive de l'initiative des dépenses, et s'octroyant néanmoins, sans débat, une indemnité de 350.000 francs, huit jours après avoir refusé 48.000 francs à tous les « lampistes » de la fonction publique

Le Conseil syndical, en présence d'une situation qui, avec la dévaluation du franc, l'augmentation des tarifs des transports par fer, du métro, etc., entraînant une nouvelle augmentation du coût de la vie, va devenir désespérée pour les travailleurs des services publics,

Décide :

- 1° De mandater impérativement ses délégués dans les organismes centraux pour continuer à revendiquer les 1.000 francs d'avance mensuelle et la revalorisation équitable des salaires par le moyen de la cessation collective du travail, s'il le faut, et sans aucune capitulation ;
- 2° D'engager immédiatement dans les départements de la Seine et Seine-et-Oise une campagne d'affiches « Appel à l'opinion publique », dans laquelle les taux des salaires des petites et moyennes catégories de fonctionnaires seront placardés à côté des 350.000 francs des députés ;
- 3° D'exiger le boycottage constant des députés en question avec le refus dans six mois de voter pour eux si leurs partis ont encore la faiblesse de les représenter comme candidats.

Comment en sortir ?

LE PATRONAT ATTAQUE LA C. G. T. DOIT RIPOSTER

De février 1945 à novembre 1945 les prix se sont élevés de 70 %, mais les salaires sont restés stables.

Pour l'échelle mobile des salaires en rapport avec le coût de la vie sur la base de 4.000 fr., salaire minimum en février 1945, minimum vital en décembre 1945 :

$$100 = 2.800 + 4.000 = 6.800 \text{ francs.}$$

Le gouvernement de Gaulle dirige la hausse des prix.

Les femmes touchent 10 % de moins que les hommes. Les fonctionnaires ont été dupés.

L'impôt cédulaire frappe lourdement les salaires. Les heures perdues ne sont pas payées intégralement.

Les nationalisations sont une duperie.

Le ravitaillement est en faillite.

Stabilisation des prix, par le contrôle ouvrier sur les prix et les bénéfices.

A travail égal, salaire égal.

Action directe pour satisfaire les revendications.

Suppression de l'impôt cédulaire.

Paieement intégral des heures perdues.

Nationalisation sans indemnité ni rachat ; seuls seront indemnisés les petits porteurs.

Organisation populaire du ravitaillement.

Répartition du ravitaillement. Comités de ménagères et petits commerçants.

Collectage par les comités de paysans et les coopératives agricoles.

MOTION

Le Syndicat lyonnais des employés de Banque, Bourse et Assurances C. G. T. PROTESTE ENERGIQUEMENT contre l'action impérialiste engagée contre le peuple de l'Indochine.

Il constate qu'après avoir lutté contre l'oppression japonaise, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe invoqué pendant quatre ans par le peuple français contre l'oppression nazie, les travailleurs indochinois doivent subir maintenant l'action militaire des impérialistes français, appuyés par la solidarité de classe de leurs acolytes anglais, japonais, etc.

Il dénonce les mobiles véritables de cet acte de brigandage (Banque de l'Indochine, Caoutchouc, etc.), ainsi que les massacres de civils inspirés des méthodes des SS et de la Gestapo.

Le syndicat réclame l'indépendance complète de l'Indochine ; demande à la C. G. T. d'entreprendre une campagne dans ce sens, et d'inviter les ouvriers français des transports et des docks à imiter leurs camarades australiens en s'opposant au transport et à l'embarquement de troupes et de matériel pour l'armée d'asservissement et de rapine.

Les travailleurs de la Banque, de la Bourse et des Assurances s'élèvent contre les arrestations de membres de la délégation indochinoise et réclament leur libération immédiate.

REVUE DE PRESSE SYNDICALE

Et maintenant, que va-t-on faire ?

C'est la question que pose Jouhaux dans le Peuple du 5 janvier. Qui « on » ? La classe ouvrière organisée dans la C. G. T. ? Non, « on », c'est l'Etat qui, pour Jouhaux, représente l'intérêt général, et il demande « le renforcement de la police économique ».

Comme s'il n'était pas évident que les services de répression du marché noir sont à la solde des trusts, comme l'Etat dans son ensemble. Comme s'il n'était pas pa-

tent qu'ils n'exercent leur activité que contre les travailleurs.

Pour réprimer le marché noir, la C. G. T. doit organiser des comités de ménagères qui, en liaison avec les petits commerçants, sauront faire leur police eux-mêmes.

Avons-nous avancé ?

Hénaff, dans la V. O. du 10 janvier, fait le bilan de l'activité de la C. G. T. : loin de reconnaître la faillite de la collaboration de classe au gouvernement et avec les patrons que défend la V. O., il arrive à des conclusions pour le moins surprenantes :

« Les pouvoirs publics s'engagent enfin résolument dans la bataille des prix !!

« Au début de cette année 1946, nous avons moins froid que l'hiver précédent.

« Les nationalisations, revues et corrigées, tendent à déposséder les hommes des trusts.

« Les fonctionnaires ont reçu un début de satisfaction. »

Et Hénaff continue sur ce ton. Camarades syndiqués, cela ne vous rappelle-t-il pas le slogan de de Gaulle : « Ça va déjà mieux, retroussons nos manches et ça ira encore mieux. »

Unité syndicale et démocratie syndicale

C'est dans les organes des syndicats de base que nous trouvons les meilleurs articles de discussions sur l'orientation générale du syndicalisme. Prat, dans l'Hospitalier Lyonnais, termine par ces réflexions fort justes :

« Pour que l'unité règne dans notre C. G. T., il ne s'agit pas de marchandages entre les militants de l'ex-C.G.T. ou de l'ex-C.G.T.U.,

mais laisser librement se prononcer les adhérents et les représenter d'une façon proportionnelle intégrale est, à mon avis, le seul moyen d'avoir une unité franche, loyale et indestructible ; seul l'antidémocratie peut amener la désunion et la pagaille. »

Syndicalisme et militarisme

Dans le même journal syndical, sous forme de lettre, dans le bulletin de la 2^e division, un militaire qui signe « l'adjudant Courthieux » raconte à ses parents, à la suite d'une visite faite à sa division par le général de Gaulle, que « les hommes de Leclerc sauront châtier et ramener à une plus juste compréhension des choses les Français de mauvaise volonté et de mauvaise foi si l'ordre leur en était donné ».

Ces paroles s'adressent peut-être aux salopards qui voudraient avoir des salaires qui leur permettent de vivre, qui seraient heureux de partager les rations de viande que touchent les collègues du signataire de ce gentil avertissement.

La presse annonce que la grève générale à Dakar a été déclenchée ; solidarité à l'égard des peuples coloniaux ; C. G. T. à l'action pour aider les syndiqués de l'A. O. F.

PENNETIER.

communiqués de Franco n'existent pas. La démocratie dont il se vante, non plus. La réalité est tout autre. Les pelotons d'exécution s'exercent sans trêve pour maintenir le nouveau régime. On invente des procès pour éliminer l'élite de la classe productrice. La misère est affreuse. Le chômage est dans des proportions inconnues dans la péninsule. La paralysie industrielle est presque complète. La production agricole souffre d'une diminution interromptue due à l'intervention du pillage, mis en pratique par l'Etat totalitaire au bénéfice des potentats.

La vie de milliers d'hommes est en danger. Pour les sauver, pour arrêter la main criminelle de Franco, les Comités de Paris C. N. T. et U. G. T. (véritable représentation des classes laborieuses d'Espagne) s'adressent au prolétariat parisien et du monde en général, font un appel à la solidarité de classe et invitent à employer tous les procédés qui seront à leur portée pour exercer une pression aussi efficace que possible pour précipiter l'écroulement de la dictature espagnole.

Notre plus grande confiance est en votre solidarité. L'exemple donné par les dockers de Tunis en refusant de charger des marchandises destinées à l'Espagne franquiste, signale la route à suivre. L'action de la classe prolétarienne internationale est la meilleure arme de combat contre l'oppression capitaliste, dont un des états les plus visibles est constitué par la dictature militaire franquiste.

Ouvriers manuels et intellectuels, travailleurs des deux sexes :

Pour libérer nos frères espagnols ;

Pour détruire la forteresse fasciste d'Espagne ;

Pour avancer la chute de Franco et exiger que les gouvernements rompent avec lui toute relation diplomatique et économique ;

Refusez d'employer vos bras à tout travail de production et de transport destiné à l'Espagne ou en provenance de celle-ci !

Vivent les dockers de Tunis !

Vive la solidarité internationale des travailleurs !

C. N. T. : Secrétaire, José BLANCO.

U. G. T. : Vice-secrétaire, Valentin FERNANDEZ.

U. G. T. : Président, Evaristo EXPOSITO.

C. N. T. : Vice-président, Laureano CERRADA.

Paris, janvier 1946.

Bulletin d'abonnement

Je déclare souscrire un abonnement de :

- 12 numéros (40 fr.).
- Soutien (12 numéros : 100 fr.).

A dater du
NOM
ADRESSE

Mettre ce bulletin sous enveloppe à l'adresse de M. Pennetier, 17, rue de Normandie, Créteil (Seine), c. ch. postal : Paris 5.259-15.

DANS LES FEDERATIONS

Dans la métallurgie les conditions de vie s'aggravent !

Les ouvriers métallurgistes ont vu depuis quelques semaines, et du fait des restrictions massives d'électricité, leurs conditions de travail et de rémunération s'aggraver dans des proportions comparables à celles de l'hiver dernier. En effet, lorsqu'il n'y a pas de courant le jour, on fait travailler les ouvriers de nuit ; quand il n'y a pas de charbon, on les invite à produire, à produire toujours plus... sans fin !

Les responsables de notre syndicat, dont les préoccupations sur les problèmes de production sont immenses, ne pouvaient pas ne pas se pencher sur la question des heures perdues.

Devant la décision du ministre de la Production industrielle (durée de travail hebdomadaire des entreprises réduite à vingt-sept heures) le bureau de la C.G.T. revendiqua :

« Paiement intégral des heures chômées jusqu'à quarante heures. »

Cette revendication fut portée devant le gouvernement, puis devant l'Assemblée constituante. Au Conseil des ministres, M. Plevin commença à l'ampuler sérieusement. Son contre-projet prévoyait une indemnisation sur la base maximum de 30 francs l'heure, se calculant sur quarante heures, et dont le cumul avec le salaire des heures travaillées ne saurait en aucun cas dépasser la somme correspondante pour chaque ouvrier à quarante heures de salaire minimum de base de sa catégorie, ce qui donnait comme maximum par quinzaine :

1.600 francs pour les manœuvres, 2.400 francs pour les professionnels.

Croizat a proposé un amendement que Costes défendit devant la Constituante :

Les primes au rendement n'entreront pas dans le calcul de l'indemnité. C'est-à-dire que les indemnités plafonneront comme au paravant, mais que les primes ne seront ajoutées qu'une fois leur calcul fait.

C'était tout de même une amélioration de salaires. Sans compter que, par ce procédé, on maintenait l'intérêt au rendement, ce nerf de la guerre, pour la production !

L'Assemblée constituante approuva.

Et depuis, la C.G.T. se tait. Serait-elle satisfaite ? Certes, le projet Costes-Croizat représente une amélioration sensible des positions Plevin, mais cela justifie-t-il l'abandon de la revendication syndicale :

« Paiement intégral des quarante heures ? »

Les premiers calculs nous permettent de dire que les métallos perdront encore de 600 (pour les manœuvres) à 1.000 ou 1.200 francs (pour les professionnels) tous les mois. Et encore n'avons-nous pas tenu compte qu'une grande partie des ouvriers des Métaux faisaient avant les restrictions quarante-cinq, quarante-huit heures et quel-

quefois davantage, par semaine. Accrocherait-on une fois de plus que ce soient les travailleurs qui paient les pots cassés de l'anarchie dans laquelle se trouve notre système économique ?

Si ce n'est pas le cas, la C.G.T. doit reprendre la lutte sur sa base de départ.

« Paiement intégral des heures perdues jusqu'à quarante. » Les ouvriers sont prêts à appuyer de toutes leurs forces leurs responsables s'ils s'engagent dans cette voie.

Ils sont même prêts à les aider à s'y engager !

Par ailleurs, nous n'oublions pas que le dernier Congrès des Métaux avait inscrit à son programme des revendications de retour aux conventions collectives en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires.

Si le patron revient à la législation des quarante heures pour le paiement des heures perdues, aucun prétexte ne peut plus justifier pour lui le refus de la même législation pour les heures supplémentaires.

Il est donc grand temps d'exiger sans délai :

« Paiement des heures supplémentaires à partir de la quarante et unième heure ! »

Nous nous trouvons donc aujourd'hui devant un cas d'urgence : exiger l'indemnisation qui nous est due.

Mais il est bien évident que la question du minimum vital se pose aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais.

Du fait de la dernière dévaluation du franc, c'est tout simplement le droit de manger qui va nous être contesté.

Chaque travailleur se rend compte dès aujourd'hui de l'insuffisance de sa paye pour des augmentations de salaires qui, bien avant d'être accordées, sont annihilées par la hausse vertigineuse des prix.

On nous avait dit : « Il faut bloquer les salaires et les prix. » Seulement, si les salaires ont été stoppés net, les prix ont continué leur chemin à une cadence accélérée.

En mai 1945, la C.G.T. réclamait un salaire minimum de 4.000 fr. pour le manœuvre. Depuis mai 1945 à novembre 1945, le coût de la vie a augmenté de 70 %, et sur les prix officiels seulement ! Et depuis !!

Nous demandons donc la mise en pratique de l'échelle mobile sur cette base, ce qui nous donnera un salaire minimum de 6.800 francs, et nous demandons que ce pouvoir d'achat soit garanti par l'APPLICATION IMMEDIATE DE L'ECHELLE MOBILE !

Il ne s'agit pas de cette façon de fixer des le départ une limite à nos revendications, mais simplement de trouver un procédé qui nous empêche de céder demain ce que nous avons arraché hier !

L'échelle mobile est le seul procédé qui puisse nous permettre de conserver la valeur d'achat de nos salaires rajustés.

BRASSAMMIN.

On écrit au "FRONT OUVRIER"

Nous avons reçu une lettre d'un postier de Lille, le camarade Vanhove, qui apporte son point de vue au sujet de la crise de la Fédération postale. Ce camarade demande que nous insérions sa lettre dans le Front ouvrier. Il est évident que la rédaction dans la mesure de la place permettra les lettres qui lui sont adressées.

« Camarades, après avoir lu l'Organe du Comité de vigilance que les syndicalistes révolutionnaires ont constitué avec des éléments réformistes de la F.P. je tiens à vous faire connaître les réflexions que m'a suggérées sa lecture. Je suis entièrement d'accord pour condamner les méthodes anti démocratiques employées par les dirigeants actuels de la F.P. mais je considère qu'il est nécessaire de bien clarifier la position des syndicalistes révolutionnaires à l'égard de l'ancienne direction réformiste. L'ancienne direction réformiste a payé au Congrès de Limoges le juste discrédit dans lequel elle se trouve devant la masse des adhérents. Incapable de lutter pour les revendications, liée au cabinet du ministre, elle a accumulé erreur sur erreur pour ne pas dire plus. Je pense que le devoir des

syndicalistes révolutionnaires est de lutter dans la F.P. contre toutes les compromissions avec l'Etat-patron ; d'où qu'elles viennent. Je pense que notre devoir est de brandir largement notre drapeau de lutte de classes, en montrant que le chemin de la satisfaction pour les revendications du postier passe par la lutte contre l'Etat-patron sur les mots d'ordre développés par le n° 1 du F.O. Je crois que la direction actuelle de la Fédération postale démontrera également son incapacité et sa faillite dans le domaine des revendications. Mais je reste persuadé que ce n'est pas vers les réformistes que les postiers se retourneront. Car si les syndicalistes révolutionnaires n'agissaient pas pour développer un courant cohérent dans la C.G.T. répondant aux aspirations de la masse de nos camarades, les syndiqués se dégoûtent et retourneraient dans leurs pantoufles.

Voilà camarades quelques réflexions que je te demanderai de publier dans le prochain Front ouvrier.

Salut syndicaliste !

VANHOVE,
P. T. T. - Lille.

CHEZ LES CHEMINOTS

Expropriation sans indemnité ni rachat de la S.N.C.F.

Jules Moch, ministre socialiste des Travaux publics, en accord avec M. Plevin, a compensé par une augmentation massive des tarifs marchandises l'insuffisance et inégale élévation de traitements que l'on nous a accordée. Ce ne sont d'ailleurs pas les traitements qui sont augmentés, mais les indemnités. Pour nous, cheminots, nous considérons que s'il est nécessaire d'augmenter l'indemnité de charges de famille, nous estimons qu'avant tout, c'est le travail qu'il faut payer et, en conséquence, le problème fondamental reste le rajustement des traitements. Nous en avons assez des survivances vichyssoises qui ne profitent en fin de compte qu'à la S.N.C.F.

Le résultat des mesures de Jules Moch entrainera ceci, que, dans trois ou quatre semaines, les avantages partiels que nous avons conquis de haute lutte seront mangés par la hausse du coût de la vie. En effet, la hausse est de 50 % pour les tarifs-

par Pierre GALLETI,
Secrétaire-adjoint du Syndicat
Paris-Ouest rive gauche C. G. T.

merchandises, ce qui va aboutir à une montée en flèche des prix. Mais ce qu'il y a de plus inadmissible dans cette mesure, c'est que les trusts restent favorisés. Car, pour le gros bonnet, qui a le moyen de charger un wagon complet, pas d'augmentation. Mais si vous êtes petit producteur, et que vous vous trouvez dans l'obligation de charger vos marchandises en colis de détail, le tarif pour vous sera majoré de 50 % ! L'Union des Syndicats de la région parisienne par la plume d'Hénaff a très justement protesté, mais la Fédération des Cheminots n'a pas encore pris position sur cette question.

Dans la discussion qui s'est déroulée autour du budget des Travaux publics, Jules Moch a indiqué que le déficit s'élevait à 36 milliards pour l'année 1945 et que là était une des

raisons qui l'ont obligé à majorer les tarifs. Il est certainement exact que le déficit est considérable et pour nous, cheminots, qui travaillons dans des conditions les plus pénibles pour assurer la reconstruction des chemins de fer, nous estimons qu'il est inadmissible de faire état d'un tel déficit quand on sait que les gros actionnaires de la S.N.C.F. sont toujours à la direction et touchent un dividende assuré de 6 % malgré ce déficit.

Le Syndicat Paris-Ouest rive gauche a pris, quant à lui, une position nette :

— Pas d'augmentation des tarifs, mais contrôle ouvrier sur les livres et la gestion de la S.N.C.F. depuis sa fondation (1937). Cette revendication devrait être mise en première place et devrait être doublée par :

— L'expropriation sans indemnité ni rachat de la S.N.C.F. dans le cadre d'une nationalisation générale des transports, seuls, les petits porteurs seraient équitablement indemnisés. Ainsi, les trusts, chassés de la direction, il serait possible d'y voir clair avec le contrôle ouvrier à tous les échelons.

Dans la discussion du budget, Jules Moch a fait état d'une singulière argumentation, entre autres, il a déclaré :

« L'on ne peut pas demander à un organisme quelconque d'équilibrer son budget lorsque les dépenses sont au coefficient 5 et les recettes au coefficient 2,5 ou 3.

Mais, camarade Moch, c'est là très exactement la situation des cheminots qui auraient bien besoin d'équilibrer un budget dans lequel les salaires sont au coefficient 3 alors que les prix officiels sont au minimum au coefficient 6. Mais, si, pour les trusts, les chemins de fer, l'Etat, allonge jadis 36 milliards, il refuse aux cheminots un véritable rajustement les traitements et retraites par l'échelle mobile en rapport avec le coût de la vie.

RÉSOLUTION

à l'Assemblée générale annuel du Syndicat des Cheminots Paris-Ouest-Rive-Gauche, le 16 décembre 1945

Les cheminots sont résolus à obtenir satisfaction pour les légitimes revendications qu'ils ont formulées, ils se félicitent de l'unanimité d'action manifestée par l'ensemble du personnel, cadres et techniciens, lors de la manifestation du 12 décembre 1945, où, au nombre de 3.000, ils ont démontré leur volonté de défendre leur condition d'existence.

Se déclarent en plein accord avec leur Fédération des cheminots et le Cartel central des fonctionnaires pour poursuivre toute action nécessaire jusque et y compris la grève générale pour obtenir satisfaction.

Indiquent, d'autre part, que ces revendications justifiées ne règlent pas le problème des salaires en raison de la hausse constante des prix.

Dénoncent avec force la manœuvre qui consiste à faire croire aux pays

que l'augmentation des traitements doit conduire à augmenter les tarifs ferroviaires de la S.N.C.F., ce qui ne manquerait pas de provoquer une nouvelle hausse des prix dont la population et les cheminots feraient les frais.

Ils constatent que depuis 18 mois et ce, dans tous les domaines, le gouvernement s'est avéré incapable d'assurer la stabilité du coût de la vie, que la stabilisation des prix ne peut être obtenue que par la réduction de la marge bénéficiaire des trusts, sous le contrôle des comités mixtes d'entreprise.

L'Assemblée enregistre les décisions prises par le Cartel central des fonctionnaires pour la poursuite de son action et s'en déclare solidaire, s'engage à renforcer toujours plus leur syndicat pour le triomphe de leur juste cause.

CHEZ LES POSTIERS

Où va la Fédération Postale ?

En 1939, à la faveur des décrets Daladier, les communistes sont exclus des organisations syndicales.

En 1940, Pétain prononce la dissolution des syndicats de fonctionnaires. Des hommes, qui n'ont jamais pu conquérir la confiance de leurs collègues, mais qui veulent jouer un rôle de premier plan à n'importe quel prix, profitent de cette occasion unique et constituent les « associations professionnelles », en accord et sous le contrôle de Vichy.

Après deux Conseils nationaux tenus, le premier à Toulouse, les 29 et 30 mai 1943, et le deuxième à Paris, sous la présidence de Salliant, le 3 juillet 1943, la Fédération postale clandestine est née, son bureau est désigné, son action prend corps par la reconstitution des sections, des régions et par la publication de son journal illégal : *La Fédération Postale*. Pour faire échec à cette initiative, certains n'hésitent pas à s'allier avec les dirigeants de l'Association professionnelle et à réhabiliter de la sorte un Collet, dont les conceptions réactionnaires se sont donné libre cours à l'occasion de la réforme administrative, et un Digat, l'homme désigné par le pétainiste Di Pace comme représentant du personnel au Conseil supérieur, l'homme qui aujourd'hui poursuit le travail de scission, commencé alors, en reconstituant le Syndicat national des Agents en dehors de la C. G. T.

Début 1944, nous nous trouvons donc en présence de deux fédérations postales qui luttent d'influence. La C. G. T. est saisie du conflit, mais ne peut le résoudre avant le déclenchement de la grève générale insurrectionnelle. C'est le moment choisi par les actuels dirigeants pour tenter un coup de force. Par les comités de grève qu'ils contrôlent, ils débordent la F. P. et profitent de l'ambiance surchauffée pour faire arrêter les militants qui, soit par leur qualité, soit par leur influence, peuvent être un obstacle à la mainmise d'une fraction politique sur le mouvement syndical. Pour concilier les antagonismes, un comité de gestion est constitué. C'est alors qu'apparaît un nouveau prétendant : « la Résistance P. T. T. », qui réussit à imposer Coste à la tête du comité de gestion. Durant une première période, Résistance et communistes font bloc. Puis, par une volte-face politique, Coste et ses amis se tournent vers ceux qu'ils condamnaient hier. Duplicité et inconséquence des uns, inaction et combinaisons de sommet des autres, nous conduisent à l'échec

retentissant de Limoges où une tendance s'assure une solide majorité des deux tiers par une habile préparation du Congrès. Le syndicalisme est asservi, la démocratie bafouée, les revendications enterrées dans les volumineux rapports des commissions. Face à l'ostracisme des partisans, la minorité perçoit la nécessité de se souder pour sauvegarder l'indépendance du mouvement syndical et pour que la loi de la démocratie reste la règle fondamentale de notre organisation et de ses assises. Sur cette base minimum, l'accord se réalise entre les diverses tendances qui constituent la minorité et donne naissance au Comité national de vigilance.

Aujourd'hui, ce Comité a de solides appuis en province. Son journal, *Le Combat Syndical*, a reçu un excellent accueil.

Le personnel est révolté par la carence de tous les parlementaires. L'unanimité avec laquelle il a répondu à la grève générale du 12 décembre prouve sa ferme volonté d'une action syndicale virile ; il condamne les scissionnistes qui, pour satisfaire une vanitéuse prédominance, n'hésitent pas à poignarder le mouvement ouvrier ; il réprouve les méthodes antidémocratiques des dirigeants actuels, dont l'attitude favorise les manœuvres de division ; il n'admet pas, enfin, que puisse être remis en cause le principe du syndicat unique.

FERSING.

SOUSCRIPTION

De nombreux camarades ont souscrit à notre initiative en envoyant des fonds. Cela n'est pas suffisant pour permettre la parution régulière du journal et supporter les frais toujours croissants d'imprimerie, d'expédition, etc. Il est indispensable que les « Amis du Front Ouvrier » nous apportent leur soutien.

Nous avons déjà reçu de :

Lyon	3.000
D'un groupe de postiers	500
Employés	1.385
Fan	50
Del	50
Amis du « F.O. » Lyon 5/1	3.700
Groupe de camarades	36

Total..... 8.721
Camarades, souscrivez, abonnez-vous.

Un Conseil national peu combattif

Un Conseil national, le premier depuis le Congrès de Limoges, s'est tenu les 14 et 15 décembre à Issy-les-Moulineaux. Des exposés des responsables fédéraux et des résolutions adoptées, il ressort nettement que la Fédération postale s'engage dans la voie de la capitulation.

Les secrétaires généraux ont développé une orientation selon laquelle les revendications ouvrières ne peuvent aboutir. Ils appellent les postiers au calme, craignant que les manifestations ouvrières n'aboutissent à l'établissement d'un pouvoir personnel et annoncent qu'ils prépareraient un projet de collaboration avec l'Administration.

L'expérience des années passées prouve, au contraire, que la grève générale du 12 février 1934, loin d'appeler un dictateur, a brisé net le putsch des fascistes français. Que signifie cette crainte de répression d'un gouvernement aux ordres du capitalisme alors que, d'autre part, on prône la collaboration avec ce gouvernement ?

Les postiers en tutelle

Pour accomplir une telle besogne, il est nécessaire de mettre les syndicats au pas. La calomnie est utilisée à l'encontre de ceux qui s'insurgent contre une telle politique. (C'est actuellement le tour de Boessel, secrétaire du Nord.) Mais la mise en tutelle des syndicats est poussée plus loin. Le secrétaire à la propagande a présenté et fait adopter un rapport qui précise que, seuls, les syndiqués dûment mandatés par le bureau fédéral pourront être entendus dans une section ou un syndicat autre que le leur. Par contre, tout membre du bureau ou de la C. E. fédérale pourra assister et intervenir dans les discussions d'assemblée générale C. E. ou bureau de n'importe quel syndicat ou section. Les syndiqués sont ainsi traités en mineurs. Ils ne pourront décider qu'après avoir subi la pression des dirigeants du sommet, et cela au nom de la démocratie et de l'indépendance syndicale. Il faut de suite dire que cette décision, unique dans l'histoire syndicale, relève de l'arbitraire. Seul un Congrès peut prendre des dispositions de cet ordre.

Par ailleurs, les justes critiques que les camarades minoritaires ont apportées auraient un écho plus fort parmi les postiers s'ils avaient pris une position commune et émis des votes cohérents et précis.

MARGNE.

LE CONGRÈS DU SYNDICAT DES INSTITUTEURS

Dans leur Congrès national, tenu les 27, 28 et 29 décembre à la mairie de Montreuil, les instituteurs ont défini leur position en vue du prochain Congrès confédéral.

La pièce nous manque pour analyser sérieusement ces débats, aussi nous bornerons-nous à en commenter brièvement les résultats.

Revendications des fonctionnaires
Le problème fut présenté par Neumeyer lui-même qui n'eut aucun mal à recueillir l'appui de la majorité de l'assemblée en dénonçant l'attitude honteuse des grands patrons ouvriers et en attaquant, quoique d'une façon plus modérée, le Bureau confédéral, dont le lâchage n'a pas été moins flagrant. Il conclut en déclarant qu'à la suite de ces événements, un délai d'un mois était nécessaire avant la reprise de la lutte, mais que celle-ci serait menée avec vigueur.

Nous acceptons cette position en soulignant cependant que ce délai devra être utilisé au maximum pour développer des motions d'ordre justes et claires et pour préparer l'action d'une façon précise en liaison étroite avec la base afin que le moment venu, on n'en soit pas réduit une fois de plus, à l'improvisation ou à l'arbitraire.

Il faut regretter que le Congrès n'ait pu prendre sur cette question une position suffisamment précise et nette. Une motion présentée par la section de Seine-et-Oise et qui eût permis de dégager clairement la volonté d'action de la majorité du Congrès fut vidée de son contenu et en entrée dans une longue motion « corporative ».

Fédération générale des fonctionnaires

Le Congrès vota à une très large majorité une motion demandant le retrait du Syndicat de la Fédération des fonctionnaires.

Structure de la Fédération générale de l'Enseignement

Une motion qui avait recueilli de nombreuses voix dans les sections demandait la fusion des trop nombreux syndicats de catégorie en un syndicat unique. Cette fusion permettrait la constitution d'un syndicat plus puissant unissant étroitement les membres des diverses catégories dans une action revendicative commune qui deviendrait ainsi plus cohérente et plus efficace.

La majorité du Congrès se rallia à une formule transitoire prévoyant la création de syndicats nationaux. Cette solution s'avérera insuffisante car le maintien, au sommet, des cloisons entre les diverses catégories continuera à ralentir et à disperser l'action.

Laïcité

Le débat sur la laïcité occupa évidemment une place importante dans les travaux du Congrès. Celui-ci dénonça une fois de plus l'action maladroite du clergé qui s'exerce avec une virulence particulière dans les départements de l'Ouest. Les deux grands partis ouvriers se répandent en gracieuses déclarations sur la laïcité qui devient paravent électoral et nos camarades de ces départements appuyés seulement par leur syndicat peuvent mener une lutte avec des moyens souvent insuffisants. Or, le Congrès souligne que la défense réelle de la laïcité a pour bases essentielles :

1° Le reclassement de la fonction enseignante dans l'échelle de la fonction publique.

2° L'inscription de larges crédits au chapitre de l'Education nationale.

3° La nationalisation de l'Enseignement.

Il faudra que la C.G.T. prenne une position nette sur ces différents points. Une motion votée à l'unanimité réclame une action énergique pour que le principe de la nationalisation immédiate de l'Enseignement soit introduit dans les lois constitutionnelles.

Nous enregistrons avec satisfaction l'unanimité toute neuve qui s'est réalisée sur le problème de la nationalisation immédiate, les camarades de la tendance « Vie Ouvrière » s'étant, jusque dans la préparation du Congrès, prononcés contre.

Orientation syndicale

Après un large débat, l'unanimité se réalisa sur le vote des motions concernant la politique intérieure et les problèmes internationaux.

Il est fort intéressant de souligner que ces motions unanimes ne sont pas des « négres-blancs » ; en effet, la motion sur la politique intérieure est, dans son ensemble, nettement progressiste par rapport aux précédentes positions de la C.G.T. Elle réclame par exemple :

L'accès des comités d'entreprises à une large et effective gestion et la coordination de leur action pour l'établissement commun d'un plan de production.

L'orientation de la production et son accroissement vers les œuvres de paix et de première nécessité.

La motion concernant les questions internationales pose assez nettement les problèmes sur un terrain de classes. On y relève entre autres déclarations, la phrase suivante :

« On ne peut en aucune façon dissocier la lutte pour la paix de la lutte de la classe ouvrière contre le régime capitaliste... »

L'unanimité ne put évidemment se faire sur la motion concernant la structure confédérale.

A la majorité fut adoptée la motion Breuillard, Vaïeres, Crepeau, etc. regrettant les positions prises par le dernier C.C.N. et posant le principe de la représentation proportionnelle à tous les échelons, la liberté pour les diverses tendances de présenter et de défendre leur position, la révocabilité des responsables et la non-rééligibilité après 5 ans de mandat.

Certes, de telles résolutions, lorsqu'elles sont acquiescées à l'unanimité, présentent toujours des faiblesses. Le problème de l'Allemagne est étudié en grande partie et ce n'est pas seulement par l'absorption massive de manuels d'histoire démocratisés que l'on régèrera cette question angoissante, mais par la reconstitution d'un mouvement syndical indépendant et la création de conseils d'usines démocratiquement élus.

La question coloniale n'est pas posée d'une façon suffisamment nette. Les peuples coloniaux auraient surtout besoin de l'aide active de la classe ouvrière internationale, aide qui pourrait se traduire par exemple par le refus des dockers d'assurer le chargement des navires transportant hom-

mes et matériels destinés à la répression.

Nous ne pouvons terminer ce bref compte rendu sans dénoncer la manœuvre des représentants de la majorité du Bureau national qui réussirent à faire reporter au Congrès de juillet une prise de position concernant l'échelle mobile, après que le principe en ait été voté à une large majorité.

En conclusion, les motions votées viennent rompre heureusement avec la politique d'union sacrée et de collaboration de classes menée par le Bureau confédéral.

Cette unanimité réalisée sur des positions de classes est un fait nouveau que nous enregistrons avec satisfaction ; nous verrons si tous ceux qui ont voté ces motions sont prêts à les défendre jusqu'au bout et à les traduire dans les faits.

Le Congrès confédéral devra en tout cas se prononcer pour ou contre ces positions, et ces motions défendues avec vigueur peuvent et doivent grouper contre la politique d'union sacrée et de collaboration de classes un nombre important de mandats.

Le Congrès fut clôturé par une vibrante Internationale dont les murs de la mairie de Montreuil n'avaient pas, depuis fort longtemps, reçu les échos.

Pierre BOSSUT.

Résolutions adoptées à l'unanimité par le Congrès du Syndicat des Instituteurs

Le Congrès du S.N. des Instituteurs a adopté à l'unanimité les deux résolutions suivantes que la presse syndicale n'a pas publiées dans leur intégralité.

Nos amis instituteurs nous ont demandé de publier, la première en entier, et la partie de la seconde qui n'a pas trouvé place ni dans le « Peuple », ni dans la « Voix Ouvrière ».

Problèmes intérieurs

Le Congrès du Syndicat national revendique hautement le droit de déterminer démocratiquement en toute occasion, sa position spécifique et d'exprimer, sur tous les problèmes de politique générale intérieure et extérieure touchant les intérêts des salariés, le point de vue qui lui est propre.

La C.G.T. doit être l'animatrice d'un plan ouvrier de reconstruction, non pour les trusts et les actionnaires, mais pour les seuls intérêts du monde du travail par :

a) L'expropriation des industries-clés et la nationalisation du crédit sans indemnités ni rachat, sauf pour les petits actionnaires ;

b) Le contrôle effectif de la production, de l'emploi qui en est fait, des commandes, de l'embauche et de la comptabilité par les délégués des travailleurs dans les comités d'entreprise ayant voix délibérative ;

c) L'établissement d'un plan commun de la production par coordination aux échelons locaux, départementaux et nationaux de ces comités d'entreprise ;

d) Le soutien et le développement des coopératives de production, d'achat et de vente dans le milieu artisanal et particulièrement dans l'agriculture en collaboration avec la C.G.A. ;

e) Par l'orientation de la production et son accroissement vers les œuvres de paix et de première nécessité ;

Chez les hospitaliers AUX HOSPICES CIVILS DE LYON

Des syndicalistes révolutionnaires sont calomniés

A bas la calomnie contre les syndicalistes révolutionnaires !

Les communistes insèrent dans leur journal de boîte : « Le Sanitaire », la devinette suivante : « Quel est le grand résistant de l'hôpital de la Croix-Rousse de 1943 qui a organisé, avec ses collègues de l'économat de cet établissement, une collecte pour offrir une pipe à un officier boche, du nom de Dchadd, à l'occasion de son départ pour le midi de la France ? »

Cette devinette vise évidemment le secrétaire du syndicat qui fut surveillant de la Croix-Rousse sous l'occupation, qui a le grand tort de ne pas être d'accord avec la politique du Bureau confédéral, qui veut l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques et des gouvernements, qui, en moins d'un an, est intervenu de toutes les manières pour obtenir nos revendications et qui constate que seule la lutte peut nous donner satisfaction. C'est dans cet état d'esprit qu'il est candidat à la Commission exécutive de l'U.D. On n'hésite pas à lancer ces bruits pour nuire à Faucon au moment où la nécessité de l'union dans la lutte est indiscutable. Ceux des membres du Bureau syndical qui l'accusent sont incapables de soutenir leur accusation ou de l'infirmer. Devant cette attitude, les camarades syndicalistes « lutte de classes » réagissent.

Ils proposent au Conseil syndical la motion ci-jointe. Le secrétaire indique qu'il lui est impossible de continuer à travailler avec des camarades manquant de franchise. Les accusateurs déclarent que si la motion est votée, ils se considéreront comme exclus du Bureau.

La motion est adoptée par 38 voix contre 7 et 7 abstentions.

Motion adoptée par le Conseil Syndical des hospices civils de Lyon par 38 voix contre 7 et 7 abstentions :

Le Conseil Syndical des hospices civils de Lyon, réuni le 22-12-45, estime que dans la période de lutte où nous nous trouvons, il importe par-dessus tout que soit réalisée l'union de tous dans l'action.

Estime qu'il est malheureux qu'en ce moment précis, des insinuations qu'on n'a même pas le courage de préciser et de soutenir, soient jetées dans le mouvement syndical, au risque de le saper au bénéfice d'une tendance.

Tient à préciser que la lutte n'est engagée que contre les responsables des insinuations, Prat, Maître-robot, Guttin, et non contre leur courant à l'intérieur du syndicat.

Considère que sur le plan de la lutte, il n'a rien à reprocher à Faucon qui lutte non seulement pour nos intérêts, mais même contre certaine tendance non partisane de la lutte à un moment donné.

Enregistre les motions de sympathie votées par les sections d'Aliz et de la Croix-Rousse à l'égard de Faucon et le félicite pour les sentiments de reconnaissance dont il est l'objet.

Décide de ne dénoncer que ceux qui manifestent des faiblesses dans la lutte. A l'heure actuelle le gouvernement nous impose cette nécessité impérieuse : Soyons donc unis tous dans la lutte et pour notre droit à la vie.

Nos camarades lancent ensuite un tract dont nous donnons des extraits, dont les fronts sont couverts par souscription, cette souscription étant également destinée à soutenir l'activité des amis de « F. O. » pour l'unité de lutte.

Extrait du tract diffusé par les Amis de « F. O. »

Malgré nos interventions, nos manifestations, nos meetings, nos grèves d'avertissement, en dépit des arguments de notre Syndicat démontrant la logique de nos revendications, l'urgence de leur aboutissement, nous nous trouvons devant ce fait brutal :

Les pouvoirs publics refusent de nous accorder l'indispensable revalorisation de nos salaires. On nous refuse même l'allocation provisoire d'attente de 1.000 francs.

Il ne nous reste plus que la force pour imposer la réalisation de nos droits.

Dans une telle période, la nécessité de l'union de tous pour aboutir ne fait de doute pour personne.

Pour notre part, nous serons intraitables pour lutter contre les faiblesses, d'où qu'elles viennent.

Nous demandons à tous les camarades de bander tous leurs efforts pour la réussite de notre mouvement ! Serons-nous les couleuvres pour mener la lutte serrée que le gouvernement nous impose pour défendre notre droit à la vie !

Le gouvernement essaie déjà de la tactique de division des catégories pour disperser nos efforts. Ne l'aidons pas en nous divisant nous-mêmes !

Camarade, l'heure est grave ! Désunies, nous sommes battus d'avance.

Seule l'unité d'action dans la lutte, sans faiblesse, nous donnera les meilleures chances de victoire.

Pour le Groupe syndicaliste des hospices :
Barboyon, Bongiraud, Chabaud, Guillard, Rivière, Verrière.

P. S. — Les calomnieux continuent la lutte contre Faucon en le traduisant devant une commission d'épuration. Il faut à tout prix écarter Faucon de l'U.D. Pendant ce temps, on oublie les revendications. Mais les accusateurs sont en train de faire un deuxième faux pas.

RIVIERE.

Imp. spéciale de « Front Ouvrier ».
Le Directeur-Gérant : PENNETIER.

LEÇONS DES LUITES PASSES

Frachon et Jouhaux se prononcent pour l'échelle mobile

en 1936 - 1939

Dans une interview donnée à Pierre Delon pour l'Humanité du 6 février 1938, Benoit Frachon déclarait :

L'échelle mobile des salaires est la revendication la plus sensible du monde du travail.

Aujourd'hui, Pierre Delon, candidat au conseil d'administration que les employés doivent élire ce mois-ci, écrit dans sa motion :

En ce qui concerne les revendications, l'Assemblée générale s'élève contre toute revendication aemagogique qui desservirait les travailleurs, notamment contre l'échelle mobile.

Jouhaux pour l'échelle mobile

Au congrès de février 1938 de la Fédération des Fonctionnaires, Jouhaux a très fortement souligné la légitimité de l'échelle mobile.

Croizat pour l'échelle mobile

Le 4 février 1938, Croizat déclare à l'Humanité :

Il faut assurer aux ouvriers des rajustements de salaires par un système permettant de réviser ceux-ci en rapport avec l'augmentation du coût de la vie.

Monmousseau pour l'échelle mobile

Monmousseau est d'avis d'intégrer l'échelle mobile dans la loi afin de permettre aux salaires de suivre automatiquement les progrès du coût de la vie.

Les trusts contre l'échelle mobile

M. Gignoux, vichyste en liberté, ancien président de la Confédération générale du Patronat français, écrit le 12 février 1938 dans son journal La Journée Industrielle :

Un vote de la Commission adoptant l'échelle mobile signifierait, si on suivait la proposition

Croizat, la consommation prochaine de notre décadence industrielle. Il n'y a aucune exploitation possible dans les conditions ainsi définies, et c'est l'évidence que si un tel texte était appliqué, les patrons seraient rapidement acculés à la fermeture de leurs entreprises.

Bothereau, dans Le Peuple du 6 février 1938, écrit :

Le principe de l'échelle mobile des salaires se heurte une fois de plus à la résistance patronale, ce qui ne peut nous surprendre.

Pourquoi l'échelle mobile ?

Du 1^{er} décembre au 4 décembre 1938 se réunit à Paris le XIV^e Congrès fédéral des Métaux. Dans le rapport publié dans l'Union des Métaux, on y lit :

Aujourd'hui, lorsque l'on établit un parallèle entre la progression des indices du coût de la vie et le total des augmentations accordées, on constate que ces dernières n'ont pas permis de maintenir la valeur d'achat du salaire ouvrier telle qu'elle était en juin 1936. Il n'est pas exagéré d'indiquer qu'elle est réduite d'au moins 25 à 30 %. Cette expérience nous démontre combien nous avons raison d'insister à chaque Comité national fédéral sur l'importance de la revendication de l'échelle mobile. Nous avons poursuivi notre effort dans ce sens, car nous estimons que l'échelle mobile comporte pour la classe ouvrière ce double avantage : permettre aux salaires de suivre les fluctuations du coût de la vie et en même temps d'échapper aux lenteurs de la procédure et aux injustices des sentences surarbitrales.

Comment l'échelle mobile ?

Pour le Congrès des Métaux de 1938, l'Union des Métaux rapporte :

En ce qui concerne les salaires, nous avons estimé, afin d'éviter les difficultés que nous rencontrons dans la période présente pour les rajustements de salaires, d'inclure le principe de la révision des salaires tous les trois mois, en fonction des hausses du coût de la vie. Ceci constitue une garantie indispensable des conditions d'existence ; il n'est pas normal, en effet, que les travailleurs fassent les frais d'une situation dont ils ne sont pas responsables.

Comment l'échelle mobile stabilisera-t-elle le coût de la vie ?

Dans l'Employé Parisien de décembre 1945, Pierre Delon et ses amis écrivent, au sujet de l'échelle mobile :

En période de marasme économique comme c'est le cas présentement, l'échelle aboutirait, après une course folle entre les prix et les salaires, à la catastrophe économique souhaitée par les trusts et dont les travailleurs seraient les premières victimes.

Cette argumentation, qui apparaît comme sérieuse, est développée aujourd'hui par le Bureau confédéral dans son ensemble, pour repousser la revendication de l'échelle mobile. Elle n'est pas neuve et, dans son congrès de novembre 1936, la Fédération des Métaux mettait en avant :

La revendication de l'échelle mobile sur la base d'indices établis par les syndicats et par l'organisation de comités populaires de surveillance des prix.

Nous y répondrons cependant point par point, car le point de vue de Delon est radicalement faux.

1° L'échelle mobile aboutit-elle à une course folle entre les prix et les salaires ?

Dans le prix d'un produit, il y a les salaires et en plus les profits ou bénéfices. Pour le F.O., les salaires doivent être augmentés, au détriment de centaines de millions et de milliards de bénéfices des capitalistes. Et c'est pour cela que la C.G.T. doit lier l'échelle mobile des salaires au contrôle ouvrier sur les livres de comptes des patrons. Ainsi, il n'y aurait pas de course folle entre prix et salaires et l'argument Delon tombe.

2° L'échelle mobile aboutirait-elle à la catastrophe économique souhaitée par les trusts ?

Aucunement ! Les trusts sont incapables d'assurer la reprise de l'économie et ils sont violemment opposés à l'échelle mobile. Ainsi la lutte pour l'échelle mobile et celle pour la reprise doivent se mener en liaison contre leur ennemi commun les trusts. Et laisser aux trusts l'initiative de pressurer les travailleurs, c'est leur laisser les mains libres pour qu'ils perpétuent le désordre, l'anarchie, la gabegie qui conduisent le pays tout droit à la catastrophe économique. Aujourd'hui, plus encore qu'en 1936, Frachon aurait raison de dire :

— L'échelle mobile des salaires est la revendication la plus sensible du monde du travail.